



Droit de passage sur une toiture d'un voisin

Par **rosco**, le **01/12/2007** à **12:47**

bonjour!rnsuis coproprietaire dans une maison de villagernje dois monter sur le toit de ma voisine du dessous pour entretenir ma portion de facade ,pose d'une antenne tv (sur ma façade)rnladite voisine m'interdit d'y monter sous pretexte du risque de lui casser des tuiles;rnje n'ai pas d'autres acces,mise a part de louer une nacelle ou un helicoptere!!!rna t'elle le droit de me l'interdire?rnrnde plus elle veut que l'on repart les gouttieres avec l'autre coproprietaire,(financement a trois)rnsur le principe ,nous sommes d'accordrnle probleme est le suivant :cette dame a une avancee sur rue, dont elle est seule,est proprietaire ;rnl'etat de cette avancee en tole ondulee ne permet pas de marcher dessus pour effectuer ces travauxrnd'ou la necessite de la remettre en etat avant travaux des gouttieres ou de louer une nacelle;rnpeut on exiger avec l'autre coproprietaire, la remise en etat de la toiture ou de lui faire supporter le surcout de location de la nacelle?rnrnmerci d'avancerna bientot rnrosco